Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Geoxia en liquidation judiciaire : que faire de notre acompte?

Par RM91

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai reçu un mail hier me notifiant qu'après plusieurs mois d'attente, la société Geoxia - responsable du groupe Phénix - avait définitivement été placé en liquidation judiciaire et qu'aucun repreneur n'avait été désigné.
Nous avions signé en Septembre 2021 un contrat d'aménagement de combles avec Phenix évolution. Les travaux devaient débuter le 11 juillet prochain.
Nous avons versé un acompte de 30%?, soit 17 148,40?.
Notre charpente avait été commandée mais non livrée.

Nous avons échangé par mail avec le responsable des créances Geoxia qui nous a invité à remplir un formulaire de réclamation avant d'affirmer la chose suivante :

"Je vous précise dès à présent que les chances de recouvrement sont quasi inexistantes notamment en regard du coût social de la fermeture en l'absence de repreneur imposant le congédiement de l'ensemble du personnel."

Je me retrouve pour la première fois dans ce genre de configuration et mon compagnon et moi sommes perdus et il faut le dire, plutôt angoissé par cette nouvelle.
Cela veut-il dire que nous ne retrouverons jamais ces 17 000? ? Quelles seraient les démarches (judiciaires?) à entreprendre afin de récupérer la somme déboursée ?

Comme je l'ai dit, ce cas de figure nous est inconnu et nous aurions bien besoin d'aide. Merci d'avance pour votre soutien. Bonne journée à tous.

Cordialement,

Mélanie

Par osram

DOUBLON